AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-52

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 01-274-52 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) (dossier 1211066004)

AVIS est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 12 avril 2021 un premier projet de règlement portant le numéro 01-274-52;

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de règlement sera soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis;

Le règlement projeté vise à :

- retirer de l'article 146.1 la référence à un article abrogé (132);
- spécifier, pour la catégorie d'usage H.3, qu'un (1) logement supplémentaire au sous-sol s'applique au maximum de logements autorisés et non pas à une zone ou au bâtiment lui-même;
- ajouter à la catégorie E.2(1) l'usage spécifique « stade de baseball »;
- modifier la grille de zonage de la zone 1352 afin de remplacer la marge arrière minimale de 2,5 mètres par une marge arrière minimale de 3 mètres;
- modifier la grille de zonage de la zone 1423 afin de remplacer la marge avant minimale de 2 mètres par une marge avant minimale de 4 mètres et à remplacer la marge avant maximale de 5 mètres par une marge avant maximale de 6 mètres.

Le territoire visé par ce projet de règlement comprend :

- l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, là où les catégories d'usage H.2 et H.3 sont autorisées;
- l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, là où la catégorie d'usage E.2(1) est autorisée;
- la zone visée 1352 et les zones contiguës à celle-ci, tel qu'illustré ci-dessous :

– la zone visée 1423 et les zones contiguës à celle-ci, tel qu'illustré ci-dessous :

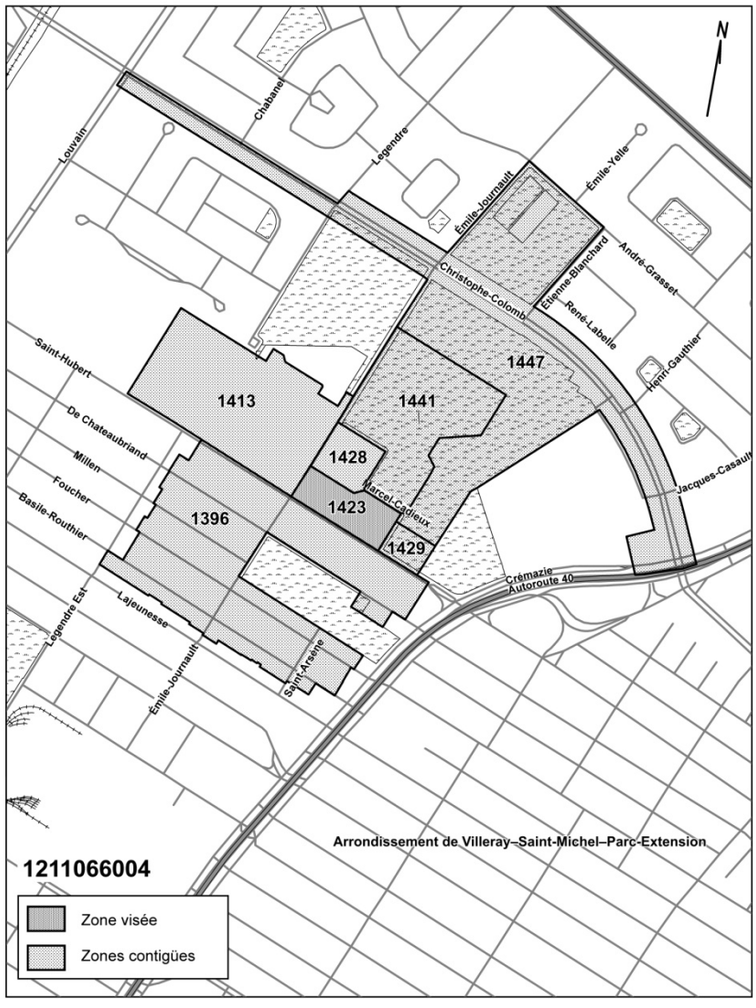

Toute personne qui souhaite obtenir des informations spécifiques sur les zones visées ou contiguës peut communiquer avec la division urbanisme, permis et inspections à l'adresse suivante : nicolas.boulanger@montreal.ca.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 4 mai 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Règlement 01-274-52 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Règlement 01-274-52
Bureau du secrétaire d'arrondissement
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 4 mai 2021 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux;

Le premier projet de règlement, les plans ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Fait à Montréal, le 19 avril 2021

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert